

## **Mgr Brunin dénonce l'amendement banalisant l'avortement**

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

**Date :** 22 janvier 2014



Monseigneur **Jean-Luc Brunin**, évêque du Havre, s'est opposé à l'amendement supprimant la notion de détresse pour avorter. Cette décision permet de «*banaliser la décision d'interrompre volontairement une grossesse*». Il s'inquiète du résultat psychologique sur les femmes qui devront prendre cette «*lourde décision*».

"La loi Veil de 1975 avait légalisé l'interruption volontaire de grossesse en France pour la femme enceinte que son état place dans une situation de détresse. Cette modification de la loi néglige le fait que cet acte qui conduit à détruire une vie naissante demeure difficile et traumatisant pour de nombreuses femmes. Cette égalité est légitime, mais nous souhaitons que cette décision ne soit pas prise à la légère. Il ne faut pas oublier que l'avortement n'est pas un acte banal. Nous craignons que l'IVG devienne un moyen de contraception. Il ne faut pas sous-estimer le traumatisme. Chaque femme doit être appuyée et doit pouvoir obtenir un soutien concret pour traverser cette épreuve douloureuse."